



COMMUNE DE  
CHESEAUX-NOREAZ

## Préavis municipal N°26/25 sur la gestion et les comptes 2024

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité vous présente son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2024.

### GESTION

La Municipalité a siégé à 45 reprises en 2024. Elle a participé aux assemblées des organismes régionaux dont la Commune fait partie ainsi qu'aux séances de travail organisées par la Préfecture. Elle a répondu régulièrement aux diverses demandes de renseignements et fourni les données nécessaires aux statistiques demandées par l'Etat.

Hormis les activités habituelles de la Municipalité, elle a été engagée tout au long de l'année 2024 sur de nombreux projets et dossiers. Parmi les principaux, on peut mentionner : la renaturation des Biolettes, qui a nécessité de très nombreuses séances de coordination avec les partenaires du projet ; le changement d'électricité du hameau de Cheseaux ; le passage au nouveau modèle comptable MCH2 ; le changement de fonctionnement informatique avec un hébergement de l'informatique de la Commune auprès du Service informatique d'Yverdon-les-Bains, ce qui a renforcé de beaucoup le degré de protection aux attaques informatiques et a permis à la Municipalité de disposer d'un partage de dossiers informatiques.

Elle n'a pas utilisé les diverses autorisations légales déléguées par le Conseil général en début de législature.

### COMPTES 2024

Le budget 2024 prévoyait des recettes de	CHF	3'632'190.00
Des dépenses de	CHF	3'727'760.00
Soit une perte présumée de	CHF	94'570.00

Les comptes 2024 présentent les résultats suivants :

Recettes	CHF	4'058'062,31
Dépenses	CHF	3'955'017,24
Soit un bénéfice de	CHF	<u>103'045,07</u>

Les amortissements obligatoires se montent à CHF 225'472.44. Des amortissements complémentaires pour CHF 43'586.80 ont été effectués. Un versement de CHF 200'000.- au fonds de rénovation a été effectué.

La situation 2024 est nettement positive malgré une forte diminution des impôts sur le revenu personnel (-22% par rapport à 2023), principalement grâce à trois améliorations comptables en faveur de notre commune. Premièrement une diminution de CHF 145'812.- de la péréquation cantonale puisque le coût projeté était de CHF 1'082'047.- et les chiffres effectifs

provisoires qui nous ont été communiqués par le canton sont de CHF 936'235.-. Deuxièmement, des recettes fiscales en forte hausse provenant des droits de mutations, des impôts sur les successions et donations et des impôts sur les gains immobiliers qui compensent la diminution des impôts sur le revenu personnel susmentionné. Troisièmement, une rétrocession de CHF 110'171,05 de la part du canton pour la PCI.

## **Résumé des chiffres et principales différences par rapport au budget 2024 et au compte 2023 :**

### **1. Administration**

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	601'350,00
Le solde négatif est de	CHF	568'542,27

Les traitements des Autorités est 8% supérieurs à 2023. Les activités sont restées nombreuses avec plusieurs projets et dossiers qui ont nécessité des suivis.

La mise en place de nouvelles prestations informatiques pour améliorer la sécurité informatique de la Commune et moderniser le travail de la Municipalité et de l'administration communale a été moins coûteuse qu'anticipée, c'est ce qui explique principalement les charges moins élevées des postes 110.315 et 110.318.

L'achat d'un nouveau dispositif pour l'éclairage de Noël et le changement des cordes d'un jeu de la place de jeux expliquent le montant nettement plus élevé du poste 160.314 par rapport à 2023, mais ce chiffre correspond assez bien à ce qui avait été budgété. Le montant correspondant au poste 160.318 « Prestation de service » est plus élevé d'environ CHF 12'000.- par rapport à 2023 en raison principalement des honoraires non budgétés pour un bureau d'architecte urbaniste qui a accompagné la Municipalité pour établir un projet de réaménagement de l'espace communal et sa place de jeux.

Les contributions aux transports publics ont été de CHF 163'412,85, soit un peu moins que budgété, mais CHF 9'253,95 supérieures à 2023.

### **2. Finances**

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	CHF	2'018'900,00
Le solde positif est de	CHF	2'226'875,47

Le résultat meilleur qu'anticipé est largement dû à une péréquation directe moins lourde que prévue de CHF 172'291.-, puisqu'elle est de CHF 332'909.- contre CHF 505'200.- en 2023.

Les recettes fiscales ne correspondent pas vraiment à ce qui avait été anticipé. La mauvaise nouvelle vient de l'impôt sur le revenu des personnes qui est de CHF 1'570'328,03 (poste 210.400), ce qui est CHF 229'601,97 inférieurs à ce que nous avons budgété, soit -13%. Par rapport aux années précédentes, il est inférieur de 22% par rapport à 2023, inférieur de 8% par rapport à 2022 et inférieur de 18% par rapport à 2021. Il est difficile d'en tirer des conclusions à ce stade puisque les importantes variations d'une année à l'autre peuvent aussi provenir de décomptes finaux de personnes qui ne sont pas encore rendus au moment d'établir les comptes de l'année.

Les revenus provenant des droits de mutations (CHF 197'343.-), impôts sur les successions et donations (CHF 74'655.-) et impôts sur les gains immobiliers (CHF 169'919.05) sont tous trois très bons et sont plus du double que budgétés ; ils compensent la diminution des recettes provenant de l'impôt sur les personnes.

### 3. Domaines et bâtiments

Le budget prévoyait un excédent des revenus de	CHF	97'690,00
Le solde négatif est de	CHF	107'761,51

Les comptes positifs de cette année ont permis d'effectuer un versement de CHF 200'000.- sur le fond de rénovation (poste 351.380), ce qui explique la différence du résultat par rapport au budget.

Hormis deux remplacements d'appareils pour le restaurant (lave-vaisselle et congélateur - poste 351.311) qui n'avaient pas été anticipés, les autres chiffres de cette rubrique correspondent aux prévisions mises au budget.

### 4. Travaux

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	262'760.00
Le solde négatif est de	CHF	235'386.63

Le changement non budgété des deux panneaux aux entrées principales de la commune a coûté CHF 7'554.- et explique la forte différence du poste 430.311 « Achat de mobilier, matériel, machine ».

Un amortissement supplémentaire d'un montant de CHF 43'586.80 a été effectué. Il correspond à l'amortissement complet des travaux pour le remplacement de l'éclairage public du hameau de Cheseaux.

En prévision de la révision du règlement sur l'épuration, la Municipalité a mandaté d'un bureau d'ingénieurs. Ce montant de CHF 6'130.- non budgété explique principalement la différence sur le poste 460.318 « Prestations de service ».

Comme en 2023, les charges totales dépassant les recettes pour la rubrique 46 Epuration/Egouts, ce sont CHF 46'566.59 qui ont été prélevés sur le fond de réserve afin d'équilibrer les comptes conformément à la réglementation d'autofinancement pour cette rubrique.

### 5. Instruction publique et cultes

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	488'000,00
Le solde négatif est de	CHF	454'846,00

Les coûts sont légèrement inférieurs à ceux projetés, mais sont très similaires à ceux de 2023 autant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire.

### 6. Police

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	156'700,00
Le solde négatif est de	CHF	41'821,78

Les coûts de service de police sont similaires à 2023. Un montant supplémentaire de CHF 5'391.- depuis 2024 nous est facturé par la PNV pour des prestations complémentaires souhaitées par la Municipalité pour la soutenir dans ses tâches au contrôle de la sécurité.

Un revenu extraordinaire de CHF 101'404,05 a été enregistré en raison d'une rétrocession du canton sur les contributions de notre Commune à l'ORPC JNV pendant les années 2014 à 2024. Cette rétrocession a été possible et validée en raison du taux de couverture des places protégées supérieur à 100% dans notre commune.

### 7. Sécurité sociale

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	645'500,00
Le solde négatif est de	CHF	715'472,21

La facture sociale pour la Commune est plus élevée que prévue. L'augmentation correspond à CHF 69'972.21 de plus que budgétés et de CHF 91'682.81 de plus qu'en 2023. Cette augmentation provient premièrement d'une contribution communale plus élevée à la cohésion sociale cantonale : CHF 36'292,8 de plus que budgétés et CHF 55'290,40 de plus qu'en 2023. Deuxièmement, la participation communale au réseau d'accueil a été supérieure de CHF 29'199,50 à ce qui avait été anticipé, correspondant à une augmentation de la consommation par les familles de la commune.

#### 8. Services industriels

Le budget prévoyait un excédent des charges de	CHF	56'850.00
Le solde est de	CHF	0.00

Afin que le solde soit à CHF 0.00, comme cela se doit dans cette rubrique, CHF 25'520.66 ont été versés du fond de réserve. Ce sont donc CHF 82'370.66 de mieux que budgété. Les importants frais initialement prévus pour des travaux d'entretien (poste 810.314) dans le cadre du PDDE n'ont finalement pas été réalisés en 2024 en raison de recherche d'une meilleure solution.

#### CONCLUSION

Vu ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de prendre l'arrêté suivant :

#### LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

vu le préavis de la Municipalité,

entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

**Article premier** : Les comptes communaux de l'année 2024 sont adoptés.

**Article 2** : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.

**LA MUNICIPALITE**

La Syndique :		La Secrétaire :	
S. DI DARIO		C. PEGUIRON	